

Conseil municipal du 8 décembre 2010

Compte-rendu de la séance

Etaient présents : Jean-Michel BORGEL, Georges VIGNOUD, Pierre GUIDAT, Jean-Claude GOUVERNEUR, Bernard BOULANGER, Gabriel HENRIQUET, Daniel ALESSANDRINI, Valérie BOCQUET LEGER, Danièle BRUN, Eric DELESCLUSE, Thierry FERRACHAT, Jean-Jacques MAURIS, Michel MENDEZ-PORCEL, Pierre MICHEL, Michel PAJEAN, Maryse PRETTE, Claude RIOND.

Excusés et représentés par pouvoir : Christiane BRUNET (pouvoir à Jean-Jacques MAURIS), Monique PERRIER (pouvoir à Eric DELESCLUSE),

Etaient excusés : Jean-Louis PATAINI

Etaient absents : Nacera ALLALOU, Christine DIETZ, Marie-Corinne LAUDES

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Pierre MICHEL est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 16 novembre 2010

Au préalable, l'assemblée délibérante est sollicitée pour inscrire à l'ordre du jour le point suivant :

- Indemnité compensatrice des frais engagés pour la distribution du bulletin municipal.

1/ Urbanisme : bilan de la concertation et approbation de la modification n°1 du P.L.U.

Suite à la réunion plénière consacrée à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), qui s'est tenue préalablement au conseil municipal et après avoir dressé le bilan de la concertation et rappelle qu'une enquête publique s'est déroulée du 27/09/2010 au 29/10/2010, monsieur le maire soumet à l'assemblée délibérante le contenu de cette modification.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la modification n°1 du P.L.U. et de procéder aux mesures de publication en vigueur.

2/ Modification des statuts du S.D.E.S.

Monsieur le maire indique que le conseil syndical du S.D.E.S. (Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie) a délibéré sur la modification des statuts du syndicat le 14 septembre dernier.

Le conseil municipal doit approuver la modification des statuts conformément à l'article L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales :

- maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'amélioration esthétique des réseaux : délégation de la maîtrise d'ouvrage à la commune en cas de travaux coordonnés par le biais d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage,
- modification du nom du syndicat qui devient le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du S.D.E.S.

3/ Budget commune 2010 : vote de crédits supplémentaires

Afin de permettre de réaliser une écriture comptable, monsieur le maire présente un projet de vote de crédits supplémentaires qui concerne la section de fonctionnement du budget général.

D 678	Autres charges exceptionnelles	+ 2 000 €
R 7788	Produits exceptionnels divers	+ 2 000 €

La section de fonctionnement du budget général d'établit à 4 293 661 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce vote de crédits supplémentaires (section de fonctionnement) au titre du budget 2010.

4/ Distribution du bulletin municipal

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une indemnité compensatrice en remboursement des frais liés à la distribution du bulletin municipal.

M. FERRACHAT n'a pas pris part au vote de cette délibération.

5/ Questions diverses

- projet de centre de formation du S.D.I.S.

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante qu'une réunion consacrée au projet de centre de formation du S.D.I.S. et son interaction avec la procédure de réalisation de la Z.A.C. communautaire ainsi qu'avec le P.L.U. de la commune, est organisée le lundi 20 décembre 2010 à 14h30, à la salle polyvalente « la Treille ».

- travaux coordonnés « la Chenolaz »

Monsieur GOUVERNEUR évoque la question de la future maîtrise d'œuvre du programme de travaux coordonnés du hameau de « la Chenolaz » qui sera à définir avec le S.I.V.U. « Assainissement collectif ».

La séance est levée à 19h30

Affiché en mairie le 15 décembre 2010